



Une souris dans ma salade quels sont les recours possible ?

Par **christelle1981**, le **23/01/2012** à **10:14**

Bonjour,

Voilà ce qui m'est arrivée vendredi soir.

Je me suis préparée une salade achetée chez SUPER U de la marque VertFrais

Et quand je prend ma première bouchée, je croque dans quelque chose de dur.

C'est recrachant que je m'aperçois que c'est une petite souris en état de décomposition !!

Vous imaginez mon dégoût!

J'ai été chez Super U qui a contacté son fournisseur qui nous a contacté en retour.

En discutant avec le fournisseur, il nous dit que ce n'est pas la 1ere fois que ça arrive et essayait de minimiser la chose!

En terme de qualité, hygiène... cela laisse sérieusement à désirer.

Je ne sais pas ce que je peux avoir comme maladies!!!

J'aimerais savoir quels sont mes droits et recours dans cette situation et est-ce la peine d'aller plus loin afin que d'autres personnes ne fassent pas la même expérience ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **pat76**, le **25/01/2012** à **17:44**

Bonjour

Vous saisissez les services de la répression des fraudes qui fera les vérifications qui s'impose

au niveau de l'hygiène chez le fabricant.

Ensuite, si vous voulez des dommages et intérêts, il faudra saisir la justice.

Vous avez gardez les éléments de preuve?

Par **christelle1981**, le **26/01/2012** à **14:10**

Oui j'ai gardé la souris ainsi que l'emballage de la salade.

Ce qui me surprend c'est que super U ne propose rien du tout pas même un geste, le magasin souhaite que nous traitions en direct avec le fournisseur..

Est-ce légal car c'est quand même eux qui m'ont vendu la salade ?